

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,
le 18 octobre 2016 à 20h45**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
Dany Quirion .

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit
comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 18 octobre 2016

45. Ouverture de la séance

46. Adoption de l'ordre du jour

47. Tonde sur les terrains des puits du Lac Georges

48. Avis de motion (règlement d'emprunt 153-2016)

49. Petite caisse – rehaussement

50. Demande de support financier pour le projet de curling régional

51. Équipement de curling

52. Autorisation emprunt temporaire pour règlement 152-2016

53. Travaux d'évacuation d'eau développement rue Boulanger

54. Demande de gratuité – Chevalier de Colomb

55. Offre de service Éric Rouillard

56. Dossier assurance- propriétaire du lot 5 060 372

57. Soumission pour relever de 1.2 km Rang Petit Shenley

58. Collecte des ordures

59. Ponceau du rang 9

60. Vente du camion 6 roues

61. Vente du tracteur

62. Réfection rue principale

63. Période de questions

64. Clôture de la séance

45. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. La séance est rouverte

46. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-10-373 Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour

47. DÉBROUSSAILLAGE CHEMIN DU LAC GEORGES

2016-10-374 **Considérant** que les terrains adjacents au chemin des puits vers le Lac Georges doivent être entretenus ;

Considérant que monsieur Dany Champagne est en mesure d'effectuer la tâche d'entretien avec ses équipements ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'inspecteur municipal et chef de voirie à utiliser les services de monsieur Dany Champagne pour l'entretien des terrains de la rue menant au Lac Georges.

48. AVIS DE MOTION

Monsieur Daniel Campeau donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il y aura présentation d'un règlement portant le numéro 155-2016 ayant pour objet de décréter un emprunt de 1 630 341 \$ pour la réalisation de travaux de préparation et pavage dans le rang Petit Shenley.

49. PETITE CAISSE - REHAUSSEMENT

2016-10-375 **Considérant** que la petite caisse doit être augmentée à 100,00\$ afin de répondre au besoin de l'administration municipale

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de la petite caisse soit rehaussé à 125,00 \$

50. DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER POUR LE PROJET DE CURLING RÉGIONAL

2016-10-376 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire mettre en place un centre de curling régional

Considérant que le projet se veut régional, car le service sera offert à l'ensemble des résidents de la MRC

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande à cet effet, l'appui des municipalités faisant partie de la MRC de Beauce-Sartigan

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande une contribution de 100,00\$ à chacune des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan.

51. ÉQUIPEMENT DE CURLING

2016-10-377 **Considérant** qu'une demande d'assistance financière a été faite pas la Municipalité de Saint-Honoré-de Shenley dans le programme du pacte rural régionale pour la somme de 50 000,00\$ pour l'achat d'équipement de curling ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, bien qu'elle sera responsable des équipements, conçoit que ceux-ci seront la propriété de l'ensemble des Municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ne peut conserver les équipements dans le cas où le service de curling n'aurait plus lieu,

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à rendre disponible le matériel de curling aux autres municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan lorsque celui-ci est disponible ;

qu'advenant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prenne la décision de mettre fin au service de curling dans ces installations, celle-ci s'engage à remettre l'ensemble des équipements à la MRC de Beauce-Sartigan ;

52. AUTORISATION EMPRUNT TEMPORAIRE POUR RÈGLEMENT 152-2016

2016-10-378 **Considérant** que les travaux du nouveau développement résidentiel (rue Boulanger) et lié au règlement 152-2016 vont se poursuivre jusqu'au printemps prochain (2017) ;

Considérant qu'il y aura des paiements à déboursier d'ici la fin des travaux ;

Considérant qu'un prêt temporaire garantirait le paiement des travaux réalisés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'ouverture d'un prêt temporaire équivalent au montant de 729 000,00\$ tel qu'autorisé dans le règlement d'emprunt 152-2016

Que le conseil autorise le directeur général d'entreprendre les actions requises pour procéder à la demande du prêt temporaire et que celui-ci soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent au dossier.

53. TRAVAUX D'ÉVACUATION D'EAU DÉVELOPPEMENT RUE BOULANGER

2016-10-379 **Considérant** que des travaux de développement d'un fossé doivent être faits afin d'évacuer l'eau de pluie de la future rue Boulanger ;

Considérant que la Muniplaité a discuté avec le propriétaire du LOT 5 685 720 afin de pouvoir utiliser son terrain pour les travaux de développement du fossé ;

Considérant qu'une entente a eu lieu avec le propriétaire et que celui-ci prêtera une parcelle de son terrain répondant au besoin de la Municipalité en échange de travaux de réfection sur son chemin situé à côté du nouveau développement ;

Considérant que les deux partis ont convenu de faire notarié cette entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'entente qui suit :

Le propriétaire du LOT 5 685 720 prêt une parcelle du terrain du LOT 5 685 720 à la Municipalité afin que celles-ci puissent développer un fossé de xxxxx de large par 260 mètres de long et une bande de xxxx de large le long du ruisseau pour son entretien ;

La Municipalité refait le chemin du propriétaire du LOT 5 685 720 situé au à bord du développement de la rue Boulanger

Que l'entente entre le propriétaire du LOT 5 685 720 et la Muniplaité soit notariée, et ce, aux frais de la Municipalité

54. DEMANDE DE GRATUITÉ – CHEVALIER DE COLOMB

2016-10-380 **Considérant** la demande des Chevaliers de Colomb de pouvoir bénéficier gratuitement de l'aréna pour leur souper annuel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de prêter gracieusement la location de l'aréna au Chevalier de Colomp pour leur souper annuel qui aura lieu le 26 novembre.

55. OFFRE DE SERVICE ÉRIC ROUILLARD

2016-10-381 **Considérant** que la Municipalité a besoin d'une ressource afin de démarrer la glace à l'aréna et que celle-ci réponde aux besoins futurs du curling ;

Considérant l'offre de service déposé par monsieur Éric Rouillard afin d'exécuter les travaux requis pour la glace de l'aréna ;

Considérant que le directeur général recommande au conseil d'accepter l'offre de service de monsieur Rouillard ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service déposé par monsieur Éric Rouillard afin qu'il effectue les travaux requis pour la glace de l'aréna.

56. DOSSIER ASSURANCE- PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 060 372

Considérant que le propriétaire du LOT 5 060 372 a eu un dégât d'eau chez lui et qu'il considère la Municipalité fautive dans cette situation

Considérant que le propriétaire du LOT 5 060 372 a fait une demande à la Municipalité afin que celle-ci paye la franchise (500\$) de son assurance

Considérant que la Municipalité ne se considère pas fautive

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau que la Municipalité paye le propriétaire du LOT 5 060 372, mais aucun appui n'est présenté

La résolution est annulée

57. SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG PETIT SHENLEY

2016-10-382

Considérant que la Municipalité va faire exécuter des travaux de réfection dans le rang Petit Shenley, c'est-à-dire, 1,2 km de travaux correctifs et 3 km de pavage ;

Considérant que des plans et devis doivent être faits pour la réalisation des travaux ;

Considérant que la firme WSP a fait une proposition, au montant de 10 950 \$ afin d'assister la Municipalité dans la préparation des plans et devis ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition de la firme WSP d'assister la Municipalité dans la préparation des plans et devis, et ce, pour un montant de 10 950 \$.

58. COLLECTE DES ORDURES

2016-10-383

Considérant le contrat de la collecte des ordures arrive à échéance à la fin du mois de décembre ;

Considérant que la Municipalité a besoin d'un service de la collecte des ordures ;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général afin que celui-ci aille en appel d'offres pour le contrat de la collecte des ordures.

59. PONCEAU DU 9^e RANG

2016-10-384 **Considérant** qu'un ponceau doit être rebâti dans le 9^e Rang ;

Considérant que la Municipalité a besoin de support pour effectuer le travail à faire sur le ponceau ;

Considérant que la firme WSP propose de soutenir la Municipalité pour un coût de :

Olivier Bourque, ing – 100 \$/hr
Ingénieur junior – 80 \$/hr

En conséquence, il est proposé par Stéphane Veilleux, appuyé par Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP pour le support aux travaux de réfection d'un ponceau.

60. VENTE DU CAMION 6 ROUES

2016-10-385 **Considérant** que la Municipalité n'a plus besoin du camion 6 roues ;

Considérant que le conseil a déjà statué qu'il devrait être vendu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la vente du camion 6 roues pour un montant de 6 000\$

61. VENTE DU TRACTEUR OLIVER

2016-10-386 **Considérant** que la Municipalité n'a plus besoin du tracteur Oliver

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la vente du tracteur Oliver pour un montant de 1 100 \$

62. RÉFECTION RUE PRINCIPALE (ROUTE 269) ENTRE BELLEGARDE ET MERCIER

2016-10-387 **Considérant** que le projet de réfection de la rue Principale entre les rues Bellegarde et Mercier a été soumis au FEPTEU ;

Considérant que le projet devait être fait conjointement avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Considérant que le MTMDET ne peut assurer qu'il sera en mesure de participer au projet au cours de l'année 2017 ;

Considérant que la Muniplaité serait en mesure de faire le projet seul avec l'accompagnement financier du FEPTU, car le programme serait plus généreux en l'absence du MTMDET ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise que la Municipalité exécute les travaux seul dans le projet de réfection de la rue Principale entre les rues Bellegarde et Mercier ;

Que le directeur général effectue une demande de modification au programme FEPTU afin que la demande de la Municipalité soit faite dans une perspective où elle exécutera les travaux seule.

63-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

66-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2016-10-388 Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Il est 22h10

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.